

Créteil, le 01/05/2021



Convocation Syndicale :
CONGRES DEPARTEMENTAL SNEP-FSU 94

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) camarade,

Tu es prié.e d'assister au congrès départemental qui se déroulera

LUNDI 10 MAI 2021 de 9h à 17h.

au **SNEP-FSU Créteil**
Maison des syndicats. 11 rue des archives.
94000 CRETEIL

ORDRE DU JOUR :

- VENIR POUR S'EXPRIMER : la réalité du métier de professeur d'EPS dans le 93.
- VENIR POUR PROBLEMATISER : les problématiques et spécificités du 93.
- VENIR POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE : comment le SNEP-FSU 93 peut jouer ce rôle ?
- VENIR POUR S'ORIENTER : propositions, choix, actions, ... pour l'EPS !

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement,

Le secrétaire académique
Hugo PONTAIS